

À une séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de ville le 2 octobre 2017 à 20 heures, étant présents le maire Brent Orr, et les Conseillers, Brian Drummond, Greg Graham, Phillip Holmes, Debbie Kilgour et Colette O'Malley.

- (17-10-113)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les minutes de la réunion du 5 septembre soient adoptées tel que présenté. Adoptée. Le Maire, les Conseillers Holmes et Drummond s'abstiennent de voter.
- (17-10-114)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que les minutes de la réunion spéciale du 14 septembre soit adoptées comme présenté. Le Maire, les Conseillers Holmes et Drummond s'abstiennent de voter.
- (17-10-115)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'adopter l'agenda avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (17-10-116)** C.P.T.A.Q. Demande d'autorisation
- Considérant que** qu'il n'y aurait pas d'effets néfastes sur la qualité du sol;
- Considérant que** l'utilisation prévue du lot est à des fins agricoles;
- Considérant que** les odeurs provenant des activités agricoles devraient être dans les normes acceptables;
- Considérant que** l'opération doit respecter et maintenir les clôtures extérieures entourant les exploitations d'élevage;
- Considérant que** cette opération permettrait de maintenir l'homogénéité des activités agricoles du secteur;
- Considérant qu'** il n'y aurait pas d'impact sur la préservation des ressources en eau et du sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
- Considérant que** la superficie est suffisante pour des activités agricoles;
- Considérant que** qu'il y aurait un d'impact positif sur le développement économique de la région.
- Par Conséquent** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'appuyer la demande soumise par Les Fermes Ralph M. Lang Inc. pour l'aliénation et la vente de leurs biens identifiés comme Partie du Lot 8A, Rang 3 et le lot 8-A-1, Rang 3. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(17-10-117) Dérogation Mineure

Considérant que Conformément au règlement de zonage n ° 264, article 4.1.4, la marge de recul avant minimal pour le bâtiment principal est de 8 mètres;

Considérant que le bâtiment principal est situé à 3,03m de la ligne de propriété avant, comme indiqué sur le certificat de localisation de Michel Fortin, arpenteur-géomètre du Québec portant la minute 21849;

Considérant que la construction dérogatoire a été construite à 6,17m de la ligne de propriété avant;

Considérant qu' un permis de construction a été délivré en 2003 pour la construction d'une galerie;

Considérant que conformément au règlement de Zonage # 264, article 6.1.3, l'extension du mur avant d'un bâtiment bénéficiant de droit acquis est autorisée;

Considérant que la construction n'obstrue pas la vue des voisins;

Considérant que la construction dérogatoire a été mise en place depuis de nombreuses années et n'a créé aucuns inconvénients aux lots avoisinants;

Par conséquent Il est proposé par le Conseiller Holmes d'autoriser la dérogation mineure présentée par les propriétaires du 10 rue Craig pour la construction existante du solarium telle que présentée. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(17-10-118) Il est proposé par le Conseiller Graham que nous appuyons la demande présentée par les amis du Sault-des-Chats pour leur demande de financement dans la cadre du Fonds de soutien aux régions (FARR). Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

Christina Peck, Directrice Générale

- (17-10-119)** Il est proposé par le Conseiller Drummond que les factures totalisant 184 740.90 \$ soient payées pour le mois de septembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (17-10-120)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'accepter les états financiers pour le mois d'août. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (17-10-121)** Il est proposé par la Conseiller Holmes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire, Brent Orr

Directrice générale, Christina Peck